



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2025/2026

PROCÈS-VERBAL N°5

Réunion du mardi 09 septembre 2025

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COUPE DE FRANCE 2025/2026

3^{ème} tour :

54190610 – SCEAUX FC 1 / MELUN FC 1 du 14/09/2025

Courriel de SCEAUX FC annonçant l'indisponibilité de leur terrain et demandant l'inversion du match.

Courriel de MELUN FC acceptant l'inversion pour jouer le 14/09/2025 à 15h, au Stade Paul FISCHER à Melun.

La Commission inverse la rencontre.

54190596 - GRETZ TOURNAN SC 1 / JA DRANCY 1 du 14/09/2025

Courriel de GRETZ TOURNAN SC demandant d'avancer le match au samedi 13/09/2025 à 17h, car le terrain ne sera pas disponible le dimanche, avec accord de la JA DRANCY.

Accord de la Commission.

54190589 PAYS FONTAINEBLEAU 1 / LINAS MONTLHERY ESA 1 du 14/09/2025

Demande de PAYS FONTAINEBLEAU pour avancer le match au samedi 13 septembre 2025 à 18h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de LINAS MONTLHERY ESA, à communiquer au plus tard le vendredi 12 septembre 2025 à 12h.

4^{ème} tour :

Le tirage au sort du 4^{ème} tour de la Coupe de France aura lieu le mardi 16 septembre 2025 à 18h00 au siège de la Ligue de Paris IDF.

Les clubs qualifiés sont invités à assister au tirage à l'issue duquel seront remis les équipements.

SENIORS – CHAMPIONNAT**513 925 – PLESSIS ROBINSON F.C. (R1/A)**

La Commission prend note que M. Tom ZEHR sera le photographe officiel de l'équipe de PLESSIS ROBINSON FC sur les matchs du championnat Seniors R1.

Elle l'invite à respecter les préconisations suivantes sur son positionnement sur le terrain :

Le photographe doit se trouver, à 3,50 m minimum de l'aire de jeu.

549 968 – SAINT LEU 95 F.C. (R2/D)

Courriel de ST LEU 95 FC indiquant une prolongation des travaux d'éclairage du stade G. Houllier jusqu'au mois de janvier 2026 et demandant à jouer à 14h00 sur cette période.

Accord de la Commission.

539 013 – RACING CLUB DE FRANCE (R2/D)

Reprise de dossier.

Courriel du RACING CF demandant à avancer ses rencontres de 13h00 à 12h30, lorsque des rencontres de CNU19 et CNU17 se déroulent sur les installations, en raison de la mobilisation des éducateurs pour la sécurité de ces rencontres de compétitions nationales.

Rencontres concernées :

53393508	21/09/2025	Racing Club France 2 - Adamois Ol. 1
53393464	19/10/2025	Racing Club France 2 - Salesienne De Paris 1
53393484	23/11/2025	Racing Club France 2 - Villeneuve Garenne 1
53393497	07/12/2025	Racing Club France 2 - Boulogne Bil. Ac 1
53393519	18/01/2026	Racing Club France 2 - Puteaux Csm 1
53393533	01/02/2026	Racing Club France 2 - Sartrouville Es 1
53393536	08/02/2026	Racing Club France 2 - St Leu 95 Fc 1
53393549	15/03/2026	Racing Club France 2 - Mantois 78 Fc 2
53393575	29/03/2026	Racing Club France 2 - F.C. Villiers Le Bel 1
53393562	12/04/2026	Racing Club France 2 - Cergy Pontoise Fc 1

Accord de la Commission, à l'exception des deux dernières rencontres de championnat qui devront se jouer à l'heure officielle.

53391787 MONTREUIL FC 1 / ULIS CO 1 du 20/09/2025 (R1/B)**Rappel :**

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 07/05/2025 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe Seniors 1 de MONTREUIL FC, à compter du 01/06/2025, la Commission indique au club de MONTREUIL FC qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de MONTREUIL accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 19 septembre 2025 à 12h au plus tard.

Autre rencontre concernée :

53391743 MONTREUIL FC 1 / LE MEE SP. du 18/10/2025.

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 2 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

53392183 MONTFERMEIL FC 1 / CSL AULNAY 1 du 21/09/2025 (R2/A)**53392139 MONTFERMEIL FC 1 / VILLEMOMBLE SPORTS 1 du 19/10/2025 (R2/A)**

Rappel :

La Commission reste en attente de la réception de l'attestation du propriétaire des installations concernant le prêt du terrain de repli à COURTRY ; **à transmettre pour le vendredi 12h précédent le match au plus tard.**

Autre rencontre concernée par la suspension de terrain :

53392150 MONTFERMEIL FC 1 / IVRY FOOT 2 du 09/11/2025

Rappel :

La Commission demande au club de MONTFERMEIL FC de lui communiquer un terrain de repli neutre accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 07 novembre 2025 à 12h au plus tard ; étant précisé que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 3 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

53393743 MAISONS ALFORT FC 1 / CO VINCENNES 2 du 19/10/2025 (R3/B)

Rappel :

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 11/06/2025 ayant infligé une suspension de terrain de trois matchs fermes à l'équipe Seniors 1 de MAISONS ALFORT FC, à compter du 01/07/2025, la Commission indique au club de MAISONS ALFORT FC qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de MAISONS ALFORT accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 17 octobre 2025 à 12h au plus tard.

Autres rencontres concernées :

53393754 MAISONS ALFORT FC 1 / US TORCY PVM US 2 du 09/11/2025

53393765 MAISONS ALFORT FC 1 / MASSY 91 FC 1 du 30/11/2025

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 3 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

U20 - CHAMPIONNAT

53447324 – THORIGNY FC / PARISIENNE ES du 14/09/2025 (R3/A)

Courriel de Thorigny FC demandant le report du match.

La Commission émet un avis défavorable à cette demande et maintient le match.

523411 – IVRY US R3/B

Rappel :

Suite la décision de la Commission Régionale de Discipline du 02/04/2025 ayant infligé une suspension de terrain de 2 matchs fermes à l'équipe U20 d'IVRY U.S. à compter du 05/05/2025, la Commission indique au club d'IVRY US qu'il devra fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville d'IVRY SUR SEINE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, **sur les deux premiers matchs à domicile lors de la Saison 2025/2026.**

53447530– US IVRY / PARIS 15 AC du 05/10/2025

Terrain de repli à fournir au plus tard le vendredi précédent le match à 12h.

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 2 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

Régional 3 – Poule B

COURONNES OFC - 548744

La Commission procède à une modification du calendrier des matchs de cette équipe suite à un problème d'alternance avec son équipe U17 R3.

Régional 3 – Poule C

Courriel de FC 91 ARPAJON EGLY LA NORVILLE - 552500

La Commission prend note du retrait de cette équipe et enregistre le forfait général de cette équipe.

Régional 3 – Poule E

Courriel de GENTILLY ATHLETIC CLUB - 590215

La Commission prend note du retrait de cette équipe et enregistre le forfait général de cette équipe.

COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE**54425790 LISSOIS FC 1 / VILLEPREUX FC 1 du 14/09/2025**

La Commission enregistre le forfait général de VILLEPREUX ; LISSOIS FC qualifié pour le prochain tour.

54425766 SUD ESSONNE 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1 du 14/09/2025

La Commission enregistre le forfait général de RAMBOUILLET YVELINES ; SUD ESSONNE qualifié pour le prochain tour

54425802 PORTUGAIS DE CHAMPIGNY 1 / THORIGNY FC 1 du 14/09/2025

Courriel de THORIGNY FC demandant le report de la rencontre.

La Commission émet un avis défavorable à cette demande et maintient le match à la date prévue.

La Commission invite le club à informer la Ligue en cas de forfait pour ce match.

54425762 MONTSOULT BAILLET US 1 / PIERREFITTE FC 1 du 14/09/2025

La Commission prend note du courriel de MONTSOULT BAILLET informant du forfait général de son équipe en District ; PIERREFITTE FC qualifié pour le prochain tour.

54425738 MORANGIS CHILLY FC 1 / MINIS ANS MAXIS 1 du 14/09/2025

La Commission prend note du courriel de MINIS AND MAXIS ; MORANGIS CHILLY FC qualifié pour le prochain tour.

54425737 BOUGIVAL FOOT 1 / NEUILLY O. 1 du 14/09/2025

Demande de BOUGIVAL FOOT pour jouer à 12h30, en lever de rideau d'un match de Coupe de Coupe de France

Accord de la Commission.

54425768 STADE GARGENVILLE 1 / MARCOUVILLE CITY 1 du 14/09/2025

Demande de STADE GARGENVILLE pour jouer à 11h45, en lever de rideau d'un match de Coupe de Coupe de France.

Accord de la Commission.

54425787 CS ROSNY FOOTBALL 1 / ES FRETTOISE 1 du 14/09/2025

Demande de l'ES FRETTOISE pour jouer à 12h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit du CS ROSNY FOOTBALL, à communiquer au plus tard le vendredi 12 septembre 2025 à 12h.

54425744 MONTIGNY LE BRETONNEUX AS 1 / AS ORLY 1 du 14/09/2025

Demande de MONTIGNY LE BRETONNEUX AS pour jouer à 13h00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de l'AS ORLY, à communiquer au plus tard le vendredi 12 septembre 2025 à 12h.

54425798 PARIS SC 1 / QUINCY VOISINS FC 1 du 14/09/2025

Demande de QUINCY VOISINS FC pour jouer le mercredi 17 septembre 2025 à 20h30.

La Commission émet un avis défavorable à cette demande ; le match devant se dérouler avant le tirage au sort du tour suivant prévu le 16/09/2025.

Calendrier des tours

- Le 14/09/2025 : tour de cadrage (exempts : les clubs de CN U19 – R1 – R2 – R3 + 138 clubs de championnat départemental).
- Le 28/09/2025 : 1^{er} tour (exempts : les clubs de CN U19).
- Le 12/10/2025 : 2^{ème} tour (exempts : les clubs de CN U19).
- Le 26/10/2025 : 3^{ème} tour (exempts : les clubs de CN U19).
- Le 09/11/2025 : 4^{ème} tour (exempts : les clubs de CN U19).
- Le 23/11/2025 : finales régionales (exempts : les clubs de CN U19).
-

U18 - CHAMPIONNAT

53395048 VGA ST MAUR 1 / CERGY PONTOISE FC 1 du 14/09/2025 (R3/C)

Demande de VGA ST MAUR pour jouer à 12h30 en lever de rideau d'un match de Coupe de France.
Accord de la Commission.

U17 – CHAMPIONNAT

53396015 ROSNY SOUS BOIS SO 1 / AULNAY CSL 1 du 21/09/2025 (R3/C)

Réception d'un arrêté municipal de la Ville de ROSNY SOUS BOIS informant de l'indisponibilité des terrains les 20 et 21 septembre 2025, en raison de l'organisation de Portes Ouvertes.

Courriel de ROSNY SOUS BOIS demandant le report de cette rencontre.

La Commission inverse le match sous réserve de l'accord d'AULNAY CSL, à communiquer au plus tard le vendredi 19 septembre 2025 à 12h.

53396812 LONGJUMEAU FC 1 / EPINAY ATHLETICO 1 du 14/09/2025 (R3/H)

Attestation de la Mairie d'Epinay sous SENART indiquant la fin de travaux du stade Alain Mimoun à la fin du mois de septembre.

Courriel d'EPINAY ATHLETICO demandant le report de cette rencontre, au motif d'un manque d'entraînement dû aux travaux sur le stade Alain MIMOUN.

Le motif invoqué n'étant pas un motif de report, la Commission maintient cette rencontre le 14/09/2025.

53396553 FA RAINCY 1 / BRIE EST FOOT CLUB 1 du 14/09/2025 (R3/F)

Demande de FA RAINCY pour jouer à 16h30 en baisser de rideau d'un match de Coupe Gambardella.
Refus de BRIE EST FOOT CLUB.

Nouvelle demande de FA RAINCY de reporter cette rencontre au 12 octobre 2025.

La Commission maintient le match au 14/09/2025 et propose :

- soit de le fixer à 12h00 en lever de rideau du match de Coupe Gambardella
- soit d'inverser le match

Elle invite les clubs à se positionner avant le 12/09/2025 12h.

En l'absence d'accord des 2 clubs, la Commission statuera.

Régional 3 – Poule F

Courriel de CHAMPS FC - 580983

La Commission prend note du retrait de cette équipe et enregistre le forfait général de cette équipe.

Régional 3 – Poule G

Courriel de SAINT CYR AFC – 500 605

La Commission prend note du retrait de cette équipe et enregistre le forfait général de cette équipe en Ligue et son inscription en District.

Régional 3 – Poule D

Courriel de 548 744 COURONNES OFC (R3/B) exposant une problématique d'alternance avec son équipe U20.

Après étude, la Commission intègre l'équipe de COURONNES OFC dans la poule D à la place de l'exempt, cette modification permettant d'améliorer l'alternance entre les U17 et les U20 du club.

53395568 PARIS INTERNATIONAL 1 / MANTOIS 78 FC 2 du 21/09/2025 (R2/B)

Rappel

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 21/05/2025 ayant infligé une suspension de terrain de deux matchs fermes à l'équipe 1 U17 de PARIS INTERNATIONAL, à compter du 01/07/2025. La Commission indique au club de PARIS INTERNATIONAL qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors des villes de LA COURNEUVE, SAINT DENIS et PARIS accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 19 septembre 2025 à 12h au plus tard

Autre rencontre concernée :

53395522 PARIS INTERNATIONAL 1 / SALESIENNE DE PARIS du 05/10/2025

53395443 TRAPPES ES 1 / US VAIRES 77 1 du 14/09/2025 (R2/A)

Attestation du Syndicat Intercommunal de NOISY LE ROI informant du prêt d'un terrain.

La Commission fixe cette rencontre le dimanche 14 septembre 2025 à 12h00, sur le stade SIBANO (synthétique) à NOISY LE ROI.

Autre rencontre concernée :

53395388 TRAPPES ES 1 / JA DRANCY 2 du 05/10/2025 (R2/A)

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 2 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

53396013 NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / PONTAULT COMBAULT UMS 1 du 21/09/2025 (R3/C)

Rappel.

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 09/04/2025 ayant infligé une suspension de terrain de 5 matchs fermes à l'équipe U17 1 de NEUILLY SUR MARNE FC, à compter du 20/11/2024, étant précisé que 3 des 5 matchs de suspension de terrain ont été purgés sur la saison 2024/2025.

La Commission indique au club de NEUILLY SUR MARNE SFC qu'il doit fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de NEUILLY SUR MARNE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, pour le vendredi 19 septembre 2025 à 12h00, au plus tard.

Autre rencontre concernée :

53395969 NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / MITRY COMPANS GOELLY 1 du 19/10/2025 (R3/C)

La Commission précise que si des matches de coupes viennent s'intercaler dans les 2 matches cités ci-dessus, ils seront à prendre en compte dans la purge de la sanction.

53395844 ORVILLOISE AS 1 / ISSY FC 1 du 14/09/2025 (R3/B)

Demande d'inversion de l'AS ORVILLOISE, en raison d'un problème d'alternance sur le 1^{er} match avec le club de GONESSE, avec accord du FC ISSY.

Les rencontres deviennent :

Aller 53395844 ISSY FC 1 / ORVILLOISE AS 1 à 16h le 14/09/2025

Retour 53395928 ORVILLOISE AS 1 / FC ISSY 1 à 13h le 29/09/2026

Accord de la Commission.

53396021 AFP 18 1 / MITRY COMPANS GOELLY 1 du 14/09/2025 (R3/C)

Demande de l'AFP 18 et attestation d'occupation de terrain de la mairie de Paris.

La Commission fixe cette rencontre au dimanche 14 septembre 2025 à 11h30, au stade Poissonniers à Paris 18^{ème}.

U16 – CHAMPIONNAT

53397080 SARCELLES AAS 2 / JEUNES AUBERVILLIERS 1 du 14/09/2025 (R1)

Demande de SARCELLES AAS pour jouer à 12h00, en raison d'un match de Championnat National U17 sur le terrain.

Accord de la Commission, les rencontres de compétitions fédérales étant prioritaires sur les compétitions régionales.

53397738 FLEURY 91 FC 2 / RIS ORANGIS US 1 du 14/09/2025 (R3/C)

Demande de FLEURY 91 FC pour jouer le samedi 13 septembre 2025 à 14h00, en raison d'un accord entre éducateurs.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de RIS ORANGIS US, à communiquer au plus tard le vendredi 12 septembre 2025 à 12h.

53397873 TRAPPES ES 1 / VILLETANEUSE CS 1 du 14/09/2025 (R3/D)

Demande de TRAPPES ES pour jouer à 13h00 (horaire officiel)

Accord de la Commission.

U14 – CHAMPIONNAT**Régional 2****Poule A****53401512 RED STAR FC 1 / FC 93 BOBIGNY 1 du 20/09/2025**

Demande du RED STAR FC pour avancer le match à 14h00 (au lieu de 15h00).

Accord de la Commission (changement mineur et délai de prévenance suffisant).

C.D.M. – CHAMPIONNAT**552 500 FC 91 ARPAJON EGLY LA NORVILLE (R2/B)**

La Commission prend note du retrait de cette équipe et enregistre le forfait général de cette équipe.

ANCIENS – CHAMPIONNAT**53399213 MONTFERMEIL F.C. 1 / CHELLES AS 1 du 14/09/2025 (R3/D)**

Courriel de l'AS CHELLES indiquant le prêt de son terrain pour jouer ce match.

La Commission ne peut donner un avis favorable à cette demande car il ne s'agit pas d'un terrain neutre.

Courriel de VILLEMOMBLE SPORTS informant du prêt d'un terrain pour jouer ce match.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 14 septembre 2025 à 9h30, sur le stade Alain Mimoun à VILLEMOMBRE.

Accord de la Commission sous réserve de réception de l'attestation du propriétaire des installations, **pour le vendredi 12 septembre 2025, au plus tard.**

53398528 SURESNES JS 1 / EZANVILLE ECOUEN US 1 du 21/09/2025

Réception du courriel de SURESNES JS accompagné de l'attestation municipale d'indisponibilité du terrain.

Courriel de l'US EZANVILLE ECOUEN donnant son accord pour l'inversion.

Les rencontres deviennent :

Aller 53398528 EZANVILLE ECOUEN US / SURESNES JS à 10h le 21/09/2025

Retour 53398588 SURESNES JS / EZANVILLE ECOUEN US à 9h30 le 19/04/2026

Accord de la Commission.

53399079 AVONNAISE US FOOT 1 / IVRY DESPORTIVA VIMARENSE 1 du 14/09/2025 (R3/C)

Réception d'un arrêté municipal de la Mairie informant l'impraticabilité du stade Benjamin GONZO du 22/08/2025 à une date indéterminée, en raison d'un affaissement du terrain.

Courriel d'IVRY DESPORTIVA VIMARENSE informant de la possibilité d'inversion.

Demande de l'US AVONNAISE de changement de terrain pour jouer sur le stade Philippe Mahut 2 à FONTAINEBLEAU.

Accord de la Commission.

53398665 IGNY AFC 1 / VELHA GUARDA PARIS 1 du 14/09/2025 (R2/B)

Courriel de l'AFC IGNY demandant le report de cette rencontre le 28 septembre 2025, en raison d'une manifestation de la ville sur le stade Jean Moulin à IGNY, ce match étant programmé sur le stade des Bois Brulés n°2, la Commission maintient le match.

53398952 ES SEIZIEME 1 / VOISINS FC 1 du 14/09/2025 (R3/B)

Demande de l'ES SEIZIEME pour jouer à 11h30, créneau fourni par la DJS.
Accord de la Commission.